



# **Animateur service Pédagogique Le PAL**

## **Contrat d'apprentissage**

### **1/ Mission générale**

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage vous permettant de valider, à la fin de la saison, un diplôme d'Animateur Loisirs Tourisme, vous aurez pour rôle principal d'animer toutes les offres du service pédagogique. Éventuellement vous pourrez avoir la charge de concevoir des animations, des panneaux et des illustrations pédagogiques. Vous serez peut-être sollicité pour des animations en lien avec la démarche développement durable du parc.

### **2/ Description des activités**

Sous les directives de votre responsable hiérarchique direct, la coordinatrice des programmes pédagogiques et du responsable pédagogique du parc, vous serez amenés à :

- Participer à la conception et à l'animation des ateliers scolaires. Vous aurez donc la charge de l'accueil et de l'animation des enfants en relation avec l'offre proposée en 2020.
- Participer aux animations exceptionnelles telles que « Dream Night », les animations en relation avec la Fondation Le PAL Nature.
- Vous aurez la charge des animations grand public comme les goûters d'anniversaires ainsi que les présentations pédagogiques des animaux.
- Vous animerez les visites guides nocturnes dédiées aux visiteurs hébergés sur le parc.
- Le responsable pédagogique se réserve le droit de vous demander de faire d'autres missions en lien avec les objectifs du service pédagogie et animation.

### **3/ Profil du candidat**

- Excellente expression orale et écrite
- Bonne connaissance de l'environnement zoologique.
- Expérience exigée dans l'animation de 6 mois
- Très bon relationnel avec le public et les enfants
- Implication, dynamisme et force de proposition
- Créativité et inventivité
- Capacité de travail en équipe et en autonomie.





#### **4/ Modalité du poste**

- Contrat d'apprentissage du 18 janvier au 17 septembre (possibilité de prolongation jusqu'à octobre).
  - Du 18 janvier au 19 mars : formation Animateur Loisirs Tourisme au PAL (vous serez logés gratuitement pendant cette période)
  - Du 22 mars au 31 août : période d'apprentissage au PAL. Vous serez amenés à réaliser les missions décrites dans la partie « description des activités ».
  - Du 1<sup>er</sup> au 17 septembre : finalisation de la formation et passage du diplôme d'Animateur Loisirs Tourisme au PAL
- Temps de travail 35h hebdomadaire, planning soumis à la modulation. Travail les weekend, soirées et jours fériés.
- Rémunération : Selon barème en vigueur de l'apprentissage

#### Contacts :

Guillaume PICARD

Resp. Pédagogique et animation

CV et lettre de motivation à envoyer par mail à [guillaumepicard@lepal.com](mailto:guillaumepicard@lepal.com)

*Limite de candidature le 11 décembre*

